



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 48821

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Drian attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les craintes que suscite la baisse du nombre de postes ouverts aux concours de la faculté de médecine de Brest. Il semble en effet que cette faculté ne disposerait que de 17 postes en médecine générale contre un minimum de 35 auparavant. Les risques sont ici réels pour le fonctionnement des services hospitaliers et pour le maintien et le remplacement de médecins généralistes notamment en milieu rural dans l'ouest de la Bretagne. Ces choix constituent une menace pour l'avenir de la faculté de médecine de Brest ainsi que pour l'avenir de l'hôpital universitaire, alors même que la carte médicale en milieu rural souffre de nombreuses carences. Il l'interroge donc sur les critères retenus pour les choix opérés en matière de numerus clausus des facultés de médecine et plus précisément de celle de Brest.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et de la protection sociale tient à apaiser les craintes des responsables de la faculté de médecine de Brest en ce qui concerne le nombre de postes d'interne ouverts dans la subdivision d'internat de Brest, en médecine générale, au titre de l'année universitaire 2004/2005. S'agissant de la médecine générale, le nombre de postes définitif n'est pas encore connu à ce jour. Pour cela, en effet, il est nécessaire de rajouter au nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en médecine générale : les candidats qui ont échoué aux épreuves du concours de l'internat et qui effectueront un résidanat dans cette subdivision ; les candidats qui, souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 55-IV du décret du 16 janvier 2004 relatif au troisième cycle des études médicales, demanderont à rester au sein de la subdivision de Brest si leur rang de classement le leur permet. Un arrêté modificatif sera publié très prochainement dès que les choix et les affectations définitifs par subdivision seront connus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Drian](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48821

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8089

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9290